

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

110719013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2013 - 131

1. Intitulé du projet

Renise en estive du pug de la Combegrasse la Garandie Aydat

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE D'AYDAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE PETIT. ROGER - MAIRE

RCS / SIRET

25613031314100015

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a	défrichement d'une surface de 24 h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 24 h bœufs de bois, châbris
non commercialisable. le but étant de
remettre en nature estive pour des brebis

4.2 Objectifs du projet

Remise en estive des jaus de la Combe grasse
Estive pour des ovins (environ 1200) à
l'attention de l'agriculteurs de la Gérande

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Défrichement de 20 ha de bains qui ont poussé de manière anarchique, sur une batterie délaissée depuis environ 30 ans (jusqu'en 1975 estive pour des brebis environ 1200)
Mata des 3 zones de bains, béties communes et tourpe seront préservées, plus des 3 zones d'abris pour les brebis
Ainsi que des paramètres de sécurité à pour château d'eau, et ancienne carrière, et observatoire d'astronomie - Mise en place de clôture clôture et portes (3)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Estive pour environ 1200 brebis de Avril à Septembre -

Chasse de Octobre à Avril (société de chasse de la Gérande OPA, une convention sera signée)
Accès des randonneurs pédestres, avec 3 passages à fermeture auto -

Véhicules 4, et 2 roues motorisés interdits -

Seuls véhicules autorisés. Lyonnaise des eaux. ONF.
et véhicules ~~et~~ pompiers. Mata une convention sera signée entre le SMGF et les agriculteurs -

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale	40 hectares
Surface défrichée (bois chablis)	24 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Puy de la Combegrasse
lieu dit la
Garandie
Aydat
63970

Coordonnées géographiques¹ Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 56' 37" E Lat. 45 ° 40' 12" N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 57' 10" E Lat. 45 ° 39' 52" N

Communes traversées :

Commune d'Aydat.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Oui X Non

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

défrichement et mise en place de clôture
Galerger (4 fils lisse) et portes piétons. et panneaux
d'information pour l'accès randonneurs, et d'interdictions des
véhicules.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucun pâche dans les années 1960 jusqu'en 1975 estivale pour bretôts (aucun arbres étaient sur le puy).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier examiné en commission d'éportementale des sites (le 28/11) en attente de l'autorisation municipale.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>qui peut notamment dossier déposé en commission des sites.</i>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A mon avis non, car nous remettons en état une ferme qui jusqu'en 1975 était une estive qui du fait de l'arrêt de brebis, des exploitations agricoles se sont arrêtées du fait de la retraite de ces exploitants. La nature a donc bien pris le relais, bous, chênes ont pris la place. Une remise en état de ce hameau permettra une très caractéristique des sommets jumeaux et cratères, tel qu'on pouvait découvrir ce paysage jusqu'en 1975.

Note : des zones boisées seront laissées de façon à avoir une biodiversité avec les champs de façon à favoriser la biodiversité

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Ci joint dossier présenté en commission des sites classés pour annexe 2, 3, 5</p> <p>Ci joint plan avec emplacements des zones réservées</p> <p>plus extrait du registre des délibérations du Conseil municipal.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aydat

le, 21/06/2013

Signature



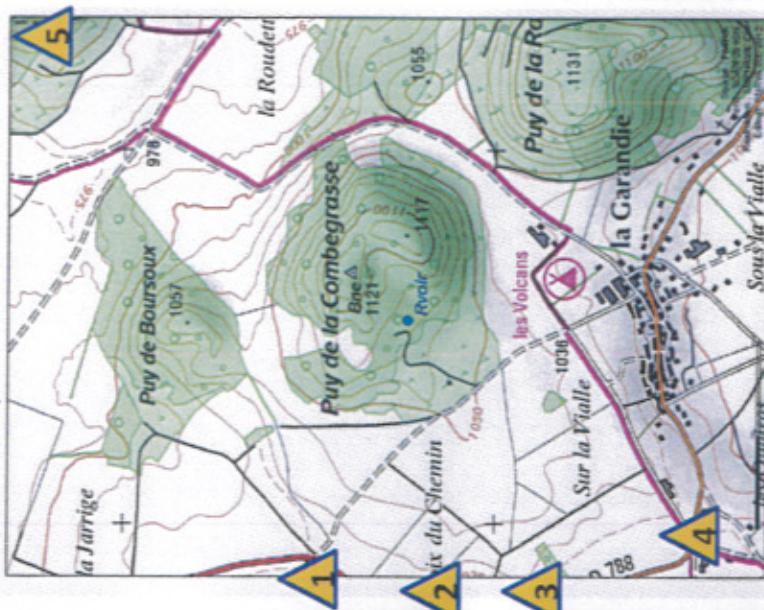
Co-maîtrise d'ouvrage

SMGF

Perceptions actuelles du Puy de Combegrasse



Puy de Combegrasse - Commune d'Aydat
département du Puy-de-Dôme



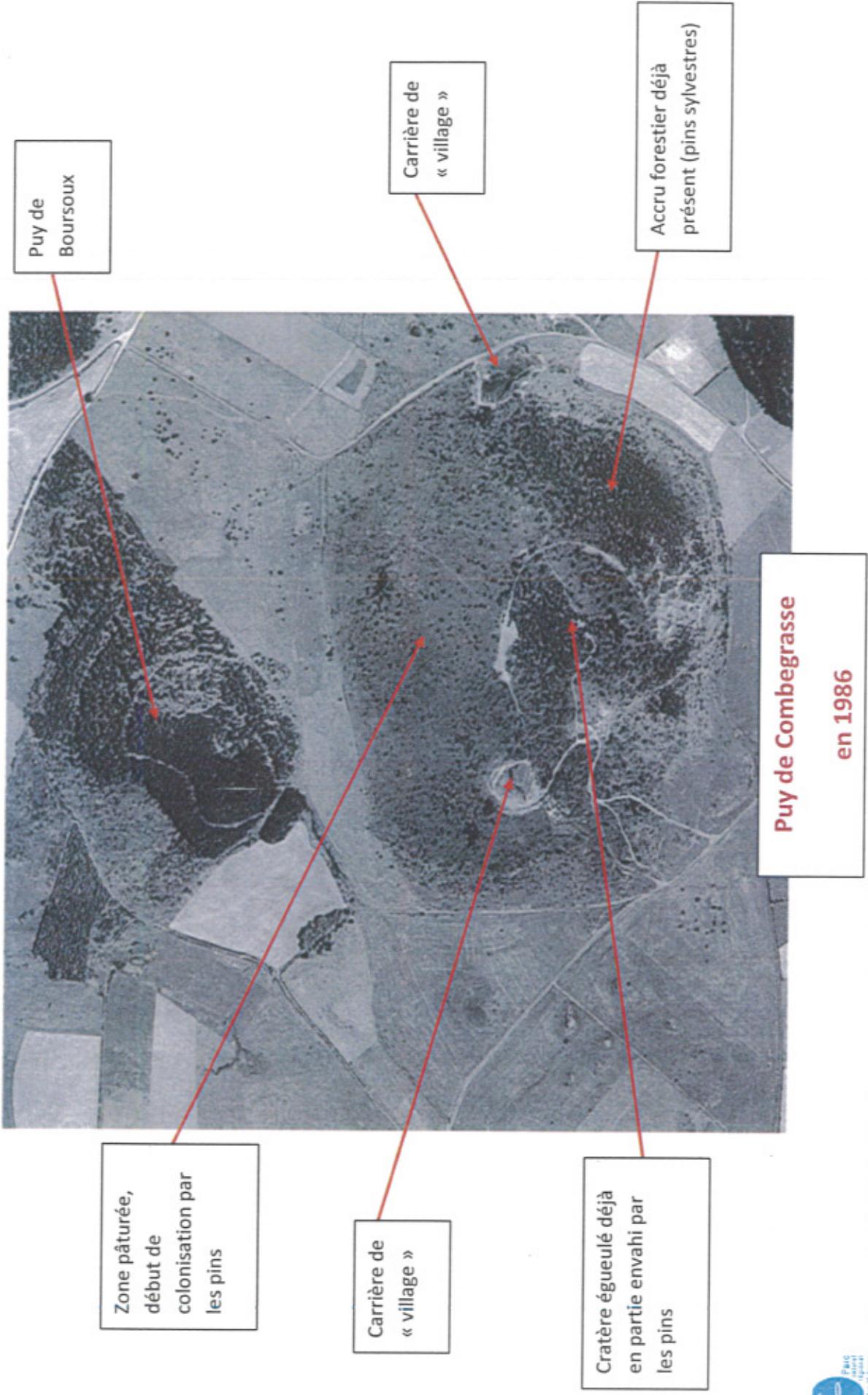
L'étude de Mise en valeur du site classé préconise:

« Le Puy de Combegrasse, autrefois entièrement nature, est presque totalement refermé par un accru de pins sylvestres peu exploitables... il est à valoriser par une reconquête pastorale, pour un maintien de la diversité paysagère et écologique » (cf annexe)



Demande d'autorisation de travaux en site classé. Puy de Combegrasse. Novembre 2012

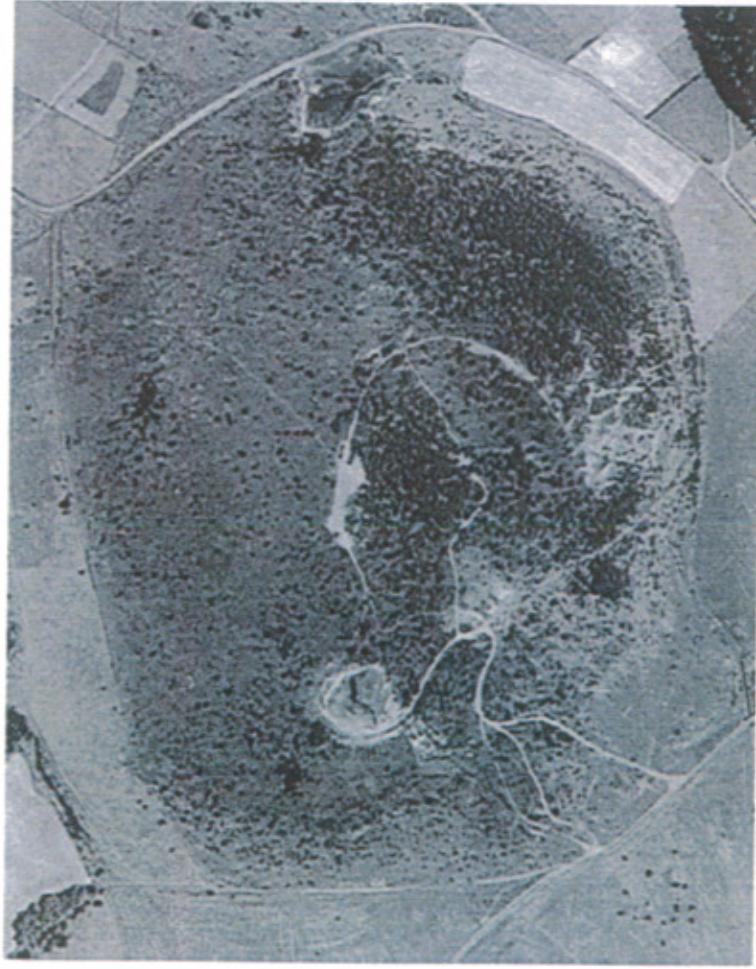
La photo aérienne de 1986 montrait un puy encore majoritairement ouvert, recouvert d'une lande basse et utilisé pour l'usage pastoral. Seuls la partie sud-est et le cratère commençaient à être reterrés par des accrûs de pins sylvestres.



Demande d'autorisation de travaux en site classé. Puy de Combegrasse. Novembre 2012

La comparaison des photos de 1986 et de 2009 montrent cette tendance d'abandon pastoral et l'avancée de l'enrésinement spontané (accrus de pins sylvestre majoritairement, et quelques hêtres). Seule subsiste au nord et au sud ouest une zone pâturée ponctuellement il y a quelques années par les troupeaux occupant les parcelles adjacentes, sorte de pâtrage sous arbres (sylvopastoralisme) au milieu des pins sylvestres et des fougères.

1986



2009



Actuellement, le Puy de Combegrasse est quand même majoritairement recouvert de pins sylvestres, de fougères et de genêts. Quelques hêtres issus de semenciers voisins (du Puy de Charmont) s'y sont développés.

Cette évolution entraîne donc une **perte de lisibilité totale de la forme volcanique du puy de Combegrasse**, qui ressemble simplement à une petite colline boisée.

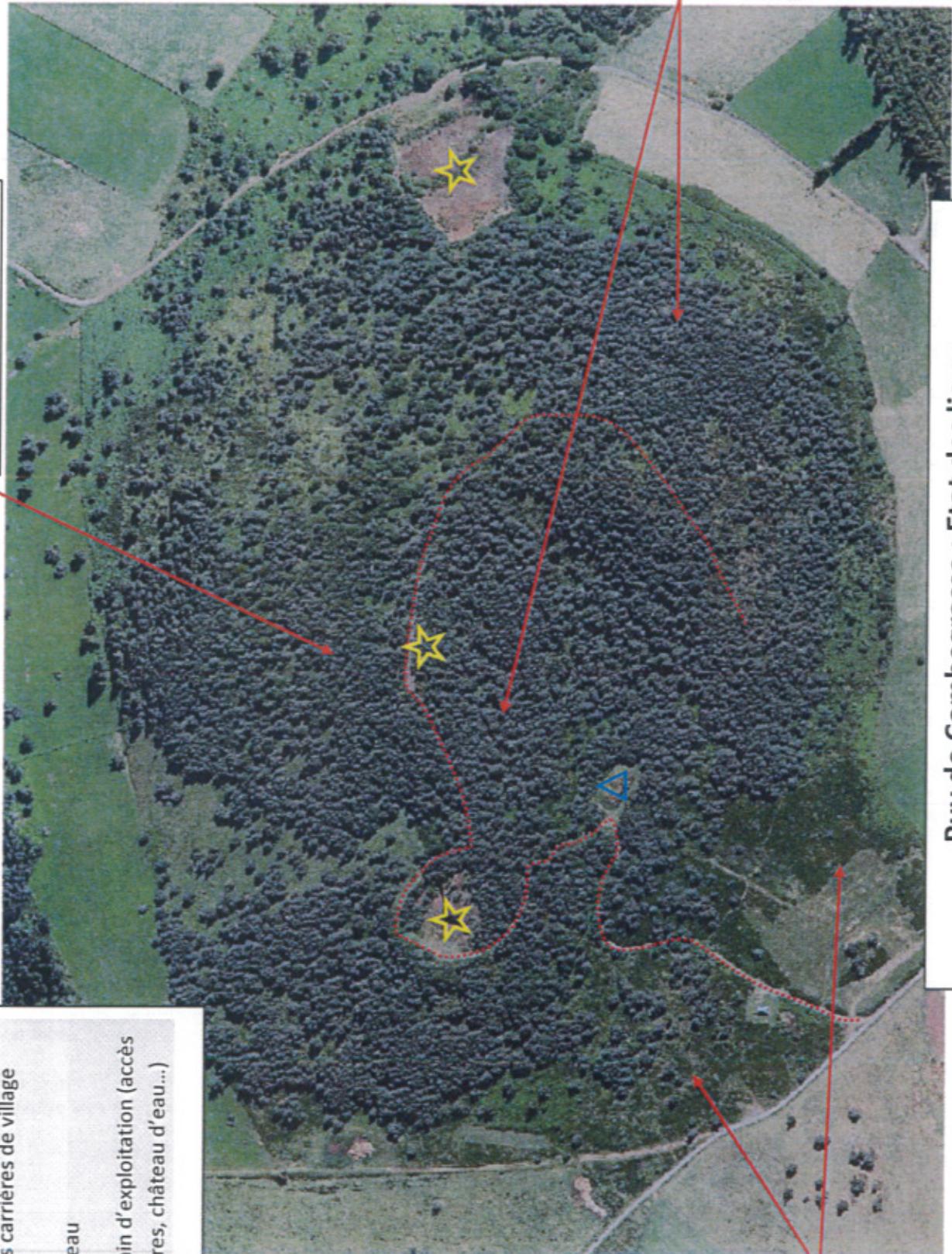
Présence de Hêtres et
Hêtres rouges (boisement
spontané)

11

★ : anciennes carrières de village

△ : château d'eau

..... : chemin d'exploitation (accès
anciennes carrières, château d'eau...)



Boisements
spontanés anciens
(accrus de pins
sylvestres)

Zone encore
pâturée il y a peu,
fougères et genêts



Puy de Combegrasse : Etat des lieux

Demande d'autorisation de travaux en site classé. Puy de Combegrasse. Novembre 2012

3.2 Proposition d'une nouvelle gestion pour ce Puy dans un objectif de lisibilité des formes volcaniques et de conciliation des usages

L'Etude de Mise en valeur du site classé proposait en 2003 :

« *Actions préalables de préparation du terrain :*

- Réouverture mécanique – par gyrobroyeage des fougères, par des coupes en trouées dans les accrus de pins sylvestre et broyage des rémanents sur la majeure partie du Puy (sauf le secteur Est). Des touffes de pins sylvestre devront être laissées comme abris pour le gibier et pour les troupeaux qui pâturent
- Pose de clôtures (comportant de multiples ouvertures pour le passage des chasseurs pendant la période de chasse)

Puis recherche d'utilisateurs de l'estive (pâturage par des troupeaux ovins ou bovins selon les secteurs du Puy et selon les troupeaux disponibles à proximité) »

Lors de réunions sur le projet d'inscription de la Chaîne des Puys/faille de Limagne au patrimoine Mondial de l'Unesco, le SMGF d'Aydat a pris contact avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour trouver un mode de gestion adapté de ce Puy, conciliant besoin de pâture par les agriculteurs locaux, exploitation forestière adaptée, mise en valeur paysagère et conciliation des multiples usages (chasse, randonnée, observatoire astronomique...).

Le SMGF et la section souhaitent donc rouvrir partiellement ce Puy, afin d'offrir sur ce secteur une conciliation des usages tout en permettant une meilleure lisibilité de la forme volcanique. La présentation faite aux habitants de La Garandie en Mai 2012 (cf annexe2) décrivait les objectifs suivants :

- Une mise en valeur touristique du site (avec le dégagement du cratère)
- Une plus value pastorale importante pour le secteur
- Une plus value forestière en aérant des bosquets de hêtres, de pins, et en mettant en valeur des essences peu courantes telles que des hêtres pourpres, pour ce secteur
- Une réouverture des sentiers de randonnée (impraticables, envahis par des chablis)



Le projet prévoit d'intervenir sur le site de la façon suivante :

- Maintien la zone de pins sylvestres située à l'est du Puy et le secteur de la carrière, ainsi que divers secteurs en bosquets de pins sylvestre (et en ayant en tête la nécessité de zone d'abris pour la faune sauvage)
- Dégager une zone de genêts, fougères et quelques arbres épars présents au pied ouest du Puy,
- Garde la zone de hêtres au nord
- Permettre le passage des brebis sur le reste du Puy en dégageant les chablis, en coupant en partie les accrus, en insistant sur le dégagement du cratère égueulé et en se dirigeant pour le reste vers du sylvopastoralisme

L'exploitation de ces bois permettra la fabrication de potelés en pins pour une entreprise de fonderie, ou la réalisation de palettes, et une partie partira en opération blanche dans le cadre d'une transformation en copeaux.

La piste préexistante sera employée pour l'accès au Puy, ainsi que les chemins le ceinturant. Ainsi, **aucune nouvelle piste d'exploitation ne sera créée**.

La machine à copeau pourra être installée ponctuellement dans l'ancienne carrière côté ouest.

L'exploitation forestière proposée n'entraîne ni coupes à blanc, ni coupes sur des pentes importantes, ni dessouchage, ni labours, ni nouvelles pistes : aussi, **la tenue des sols peut être garantie**.

Le SMGF a déposé avec l'aide du Parc et du Conseil Général un dossier de financement de ces travaux dans le cadre de l'appel à projet Massif Central « le pastoralisme, quand l'économie rencontre la préservation de l'environnement et des paysages », auprès de la DATAR (cf annexe 3)

Le choix des arbres à abattre ou secteurs à dégager se fera plus finement sur le terrain, en présence du SMGF, de la section, de l'ONF et du PNRVA.

Une fois les travaux de nettoyage et les coupes réalisés, la gestion de ce site nécessitera de mettre en place certains équipements et certaines conventions pour concilier les usages tout en permettant une bonne conduite du troupeau. Ces actions seraient les suivantes :

- Fermeture de l'enclos par une clôture plutôt de type Gallagher, afin de permettre au gibier de naviguer (accord de la section de chasse)
- Accès aux randonneurs, vététistes avec mise en place de passages dans certains emplacements de la clôture (3 passages) ;
- Accès uniquement réservé aux seuls véhicules de la Lyonnaise des eaux, de l'ONF, de l'Observatoire astronomique de Clermont, et de la sécurité pompiers. Les véhicules 4X4, motos tous terrains, quads seront interdits.
- Installation d'un passage canadien au début du chemin (côté sectionnaux) permettant d'accéder au réservoir d'eau autour duquel sera mis en place un périmètre sanitaire.
- Location des parcelles rouvertes aux deux agriculteurs de la commune intéressés par la remise en pâture pour leur cheptel, selon deux conventions (baux ruraux), sur la base des loyers en vigueur sur d'autres parcelles.
- Détermination de la date d'accessibilité des chasseurs au parcs de pâture



3.3 Une valorisation pastorale et culturelle

- L'exploitation pastorale

L'entretien du site sera donc assuré par un pâturage extensif de 2 troupeaux ovins provenant de 2 exploitations de la commune, dans le cadre de conventions pluriannuelles de pâturage avec le SMGF et la section (GAEC Mallet et GAEC Mercier). Le Puy sera divisé en 2 parties et clos, la clôture centrale devant « épouser » la forme du cratère. Les deux Gaec concernés possèdent au total 1000 brebis (600 pour l'un, 400 pour l'autre), et ont déjà des parcelles adjacentes à la parcelle sectionnelle du Puy.

Ces surfaces supplémentaires en partie en herbe sont importantes pour le bon fonctionnement de ces exploitations.

- La mise en valeur culturelle

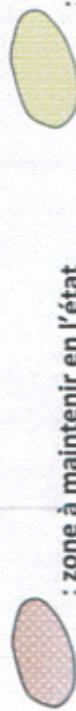
Le SMGF, la section et la commune ont le souhait de valoriser le retour de l'entretien pastoral de ce Puy, et de montrer l'importance de ce mode d'exploitation pour la mise en valeur paysagère, sans opposer gestion pastorale et gestion forestière, ni les usages locaux.

Ils souhaitent remettre en état la baignoire à moutons préexistante dans le village de La Garandie, faire reconstruire une cabane mobile de berger en bois et faire réaliser un panneau d'explication sur l'histoire de ce Puy et sa gestion.

Le maintien des sentiers et la pose de franchissements de clôtures vont dans une réelle optique d'accueil des visiteurs. Le sommet de ce Puy offre de plus un magnifique point de vue, tant sur le sud de la Chaîne des Puys que sur le massif du Sancy. Cette gestion participera également au désengorgement du secteur central de la Chaîne des Puys par une meilleure diffusion des visiteurs.

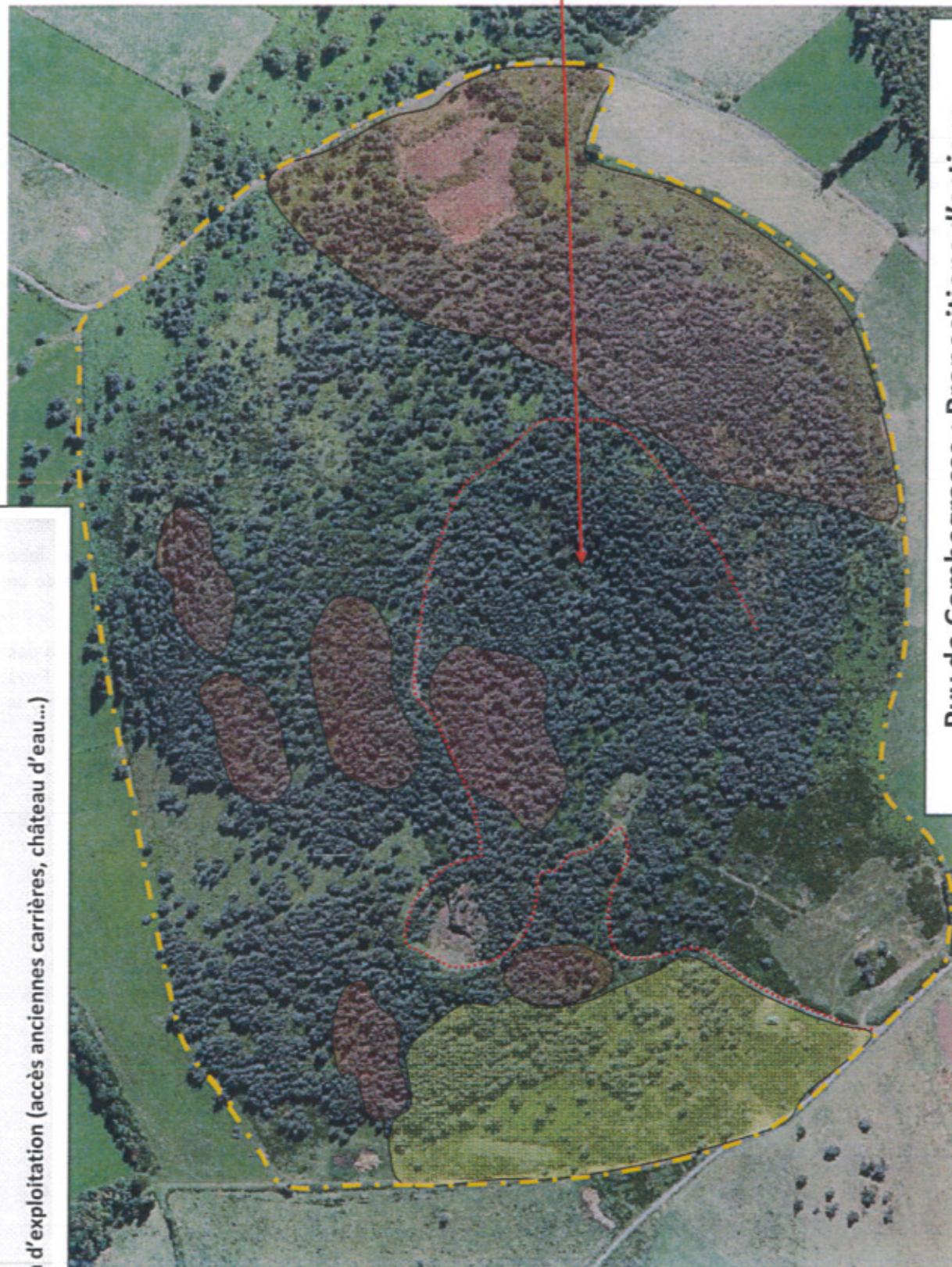
Ce site est visible et serait donc lisible depuis la RD983, route touristique allant au Mont Dore, et depuis la route menant à La Garandie.

— — — : limites du secteur à ouvrir partiellement pour le passage des brebis et la pâture



: zone à maintenir en l'état

..... : chemin d'exploitation (accès anciennes carrières, château d'eau...)



Puy de Combegrasse : Propositions d'actions

Demande d'autorisation de travaux en site classé. Puy de Combegrasse. Novembre 2012